

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Budget 2019 : l'ABSyM met l'accent sur les actes 'intellectuels'*

Bruxelles, le 13-11-2018.

En 2019, les honoraires des médecins seront indexés de 1,45 %. Lors de la réunion de la médico-mut d'hier soir, l'ABSyM a présenté son projet visant à indexer de manière sélective les prestations intellectuelles telles que les consultations, visites à domicile et les honoraires de surveillance afin d'obtenir un index supérieur à 1,45 %. Certains honoraires forfaitaires pourront être indexés de la même manière.

La Commission Nationale Médico-Mutualiste (médico-mut) s'est penchée hier soir sur le budget des honoraires des médecins pour 2019. L'indice de 1,45% correspond à un montant de 131,9 millions d'euros. L'ABSyM propose d'attribuer 0,6 million d'euros aux neurologues pour une nouvelle prestation: le suivi des patients atteints d'AVC lors du traitement en radiologie interventionnelle. En outre, 1,6 million d'euros seront alloués aux psychiatres et aux anesthésistes pour une revalorisation de l'électrothérapie de chocs.

Afin de diviser la masse d'index restante, à savoir : 129,7 millions d'euros, l'ABSyM a soumis sa proposition qui consiste à revaloriser à 30 euros les consultations ordinaires, avec une augmentation proportionnelle pour les autres consultations. Cette exigence ne semblait pas réalisable lors du Comité de l'assurance en raison du manque de moyens financiers. Toutefois, l'ABSyM reste attachée aux prestations intellectuelles et propose de répartir la masse d'index de 129,7 millions d'euros entre les consultations, les visites à domicile et les honoraires de surveillance. La proposition de l'ABSyM indexe également les honoraires forfaitaires pour la biologie clinique par admission, les honoraires forfaitaires par admission et les honoraires de consultance en imagerie médicale ainsi que les prestations en anatomie- pathologie.

Les prestations techniques médicales spéciales ne seront pas indexées. L'ABSyM a choisi de ne pas le faire cette fois-ci parce que ces prestations sont soumises à d'importantes rétrocessions de la part des hôpitaux.

Etant donné l'application non linéaire de l'index, le pourcentage exact sera calculé et connu lors de la réunion de la médico-mut du 3 décembre prochain.

Par ailleurs et en raison de réaffectations dans le budget de cette année, un budget de 3,912 millions d'euros a pu être dégagé pour de nouvelles initiatives en 2019. Ce budget sera consacré aux soins complexes du cancer (0,725 million d'euros); à la prolongation du DMG sans contact avec le médecin généraliste (2,537 millions d'euros) et aux adaptations de l'accord conclu avec les chirurgiens plasticiens en ce qui concerne la reconstruction mammaire (0,650 million d'euros).

Cette proposition sera soumise à la décision de la médico-mut du 3 décembre prochain.

Dr Marc MOENS,  
Président ABSyM